

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 décembre 2024**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 35**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 12/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/12/2024 (accusé de réception du 12/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations des commerçants pour l'année 2025**

**Il est proposé au conseil municipal d'apporter son soutien financier à quatre associations de commerçants pour des actions d'animations et de promotion du commerce et de l'artisanat du centre-ville de Quimper ainsi que d'apporter son aide à l'association des producteurs commerçants du marché bio de Kerfeunteun.**

\*\*\*

**1. L'association des commerçants des Halles Saint François pour les illuminations**

La ville de Quimper verse à l'association des commerçants des Halles Saint François, depuis 2011, une subvention annuelle pour l'installation des décorations de Noël à l'intérieur du bâtiment. Il est convenu que l'association installe des décorations conformes à la réglementation en vigueur vis-à-vis des établissements recevant du public et ceci dans le respect d'un cahier des charges fourni par la ville.

En 2024, une subvention de 3 000 € a été attribuée. Le même montant est demandé pour 2025.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 €.

**2. L'association Lokmaria, the place to be**

Créée fin 2017, l'association réunit 16 artisans, commerçants du quartier de Locmaria. Elle a pour objet de « fédérer les professionnels en mutualisant les savoirs faire et les compétences des forces vives du quartier afin de développer l'économie, l'image et la notoriété du quartier. Valoriser, animer et promouvoir l'art de vivre à Locmaria comme lieu de travail, de vie, lieu de détente, de culture et de loisirs tout au long de l'année ».

En 2024, l'association souhaite valoriser les métiers et les savoir-faire de leurs adhérents autour de quatre événements :

- Expositions de dessins « Empreintes » et ateliers collaboratifs du 31/03 au 06/04 puis du 21/06 au 07/07 ;
- Participation au Journée Européennes des Métiers d'Arts du 31 mars au 06 avril ;
- Mobilisation autour de la lutte contre le cancer du sein à l'occasion d'Octobre Rose ;
- Ateliers en fête au mois de décembre ;

En 2024, une subvention de 6 000 € a été accordé. L'association demande 10 135 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 6 000 €.

### **3. L'association des commerçants « Les boutiques du Faubourg Saint Corentin »**

Cette association comprend les commerces des rues de la Mairie, Verdelet, Toul al Laer, du Frouit ainsi que la place Alexandre Massé. Forte de 25 commerçants, l'association du faubourg Saint Corentin fait preuve d'un dynamisme avéré au travers d'animations diverses participant à l'attractivité de ce quartier qui en a longtemps manqué par le passé.

Elle sollicite une subvention afin d'assurer un développement de son action et l'organisation de différentes manifestations :

- Animation de pâques au mois d'avril ;
- Braderie de printemps au mois de juin ;
- Exposition de planches de bandes Dessinées et séances de dédicaces d'auteurs de Bd dans les librairies du quartier avec Pen Ar BD au mois de juin ;
- Journée vin et gastronomie « Les Tablées du Frouit » fin juillet ;
- Braderie vide grenier d'automne en septembre ;
- Animations de Noël ;

En 2024, une subvention de 4 500 € a été accordé. L'association a décidé de faire une pause et ne demande actuellement pas de subvention pour l'année 2025.

Il est proposé de ne pas verser de subvention.

### **4. L'association Les Vitrines de Quimper**

L'association des Vitrines, qui regroupe 140 commerçants et artisans, (+11% par rapport à 2023 « 125 adhérents » après une évolution de + 35% entre 2022 « 92 adhérents » et 2023), sollicite financièrement la ville pour des animations de promotion du commerce et de l'artisanat en centre-ville. Les actions qu'elle réalise sont les suivantes :

- Taol balaenn « braderie » d'hiver en février;
- Animations lors de la quinzaine commerciale en avril ;
- Taol balaenn « braderie » d'été le 1<sup>er</sup> août ;
- Animations à l'occasion des fêtes de fin d'année « Noël » ;
- Promotion du commerce et de l'artisanat du centre-ville par de la communication dans la presse. L'association relaye et informe aussi sur les différentes actions de la ville en faveur du commerce comme la gratuité du stationnement, les jours d'ouvertures du dimanche ;
- Mise en place d'actions et d'animations avec les partenaires comme la mairie, l'office de tourisme, l'UJAP, la QUB ;
- Aide aux commerçants adhérents aux Vitrites de Quimper pour la mise en place de services.

En 2024, une subvention de 23 000 € avait été demandée et attribué afin de contribuer aux dépenses d'animations de l'association. L'association demande à ce que le montant de la subvention 2025 soit identique à celui de l'an passé.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 23 000 €.

## **5. L'association des producteurs commerçants du marché de Kerfeunteun**

L'association du marché de Kerfeunteun qui regroupe plus de 19 commerçants, sollicite une subvention pour valoriser leur marché bio du vendredi. Elle crée des événements et animations tout au long de l'année autour de dégustations de produits bio locaux, productions locales ainsi que des animations musicales basées sur la découverte et la mise en valeur des produits vendus et de la culture bretonne.

Ses membres souhaitent aussi mieux faire connaître leur marché aux habitants et aux visiteurs-touristes avec des actions ciblées de communication :

- Marché à la biot'eille – atelier le voie lacto au mois de mars ;
- Chasse aux trésors et tombola au mois de juin ;
- Concert et dégustation au mois de septembre ;
- Marché de Noël « chocolat chaud, vin chaud et soupe d'hiver » au mois de décembre.

En 2024, une subvention de 1 500 € a été accordé. L'association demande 1 500 € pour l'année 2025.

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 500 €.

\*\*\*

Pour rappel, en 2024 la ville a attribué 38 000 € de subvention aux associations de commerçants. Leurs demandes s'élèvent à 37 635 € pour l'année 2025.

	<b>Subvention attribuée en 2022</b>	<b>Subvention attribuée en 2023</b>	<b>Subvention attribuée en 2024</b>	<b>Proposition de subvention pour 2025</b>
Halles St François	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Lokmaria	12 500 €	4 500 €	6 000 €	6 000 €
Boutiques du Faubourg	4 000 €	4 500 €	4 500 €	0 €
Les Vitrines de Quimper	23 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €
Marché Bio Kerfeunteun	1 500 €	4 500 €	1 500 €	1 500 €
<b>Total</b>	<b>44 000 €</b>	<b>39 500 €</b>	<b>38 000 €</b>	<b>33 500 €</b>

\*\*\*

Madame Valérie LECERF-LIVET étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), avoir délibéré (48 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant total de 33 500 € (ligne 632 65748 950 « soutien au commerce ») ;

2 - d'autoriser madame la maire à signer la convention à intervenir avec l'association « Les Vitrines de Quimper ».

Il est demandé à ces différentes associations d'anticiper les demandes de subvention pour se conformer à la règle de dépôt des dossiers dans les services de la ville de Quimper. Elles devront donc déposer au plus tard, en septembre de l'année N pour l'exercice de l'année N+1.

Il est rappelé que les subventions devront être versées sous réserve de l'apport des justificatifs.